

**RAPPORT N°93/3-06  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REGIE ABATTOIR  
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1992**

Aux termes de l'article L 322-5 du Code des Communes, les Etablissements Publics locaux à caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.) doivent équilibrer leurs comptes en dépenses et recettes ; sans subvention de la Collectivité de rattachement. C'est ainsi que les prévisions budgétaires, pour l'exercice 1992, de la Régie Abattoir s'équilibraient (en dépenses et recettes) à :

- \* 4 187 650 Frs pour la section de fonctionnement**
- \* 1 649 045 Frs pour la section d'investissement**

L'exécution de ce budget fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **1 085 676,90 Frs**
- un excédent d'investissement de **1 098 915,97 Frs**

Compte tenu des résultats des exercices antérieurs, la situation financière globale de la Régie se traduit par un excédent de **2 287 742,87 Frs.**

Soit :

- pour la section de fonctionnement	<b>1 188 826,90 Frs</b>
- pour la section d'investissement	<b>1 098 915,97 Frs.</b>

En conséquence, il vous est demandé d'approuver le compte administratif pour l'exercice 1992 de la Régie Abattoir dont les résultats (Cf annexes) sont identiques à ceux du compte de gestion du Receveur Municipal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE**

**PROJET DE DELIBERATION N° 93/3-06  
au Conseil Municipal  
en séance du Mardi 29 juin 1993**

**OBJET**

**REGIE ABATTOIR  
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1992**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le rapport n° 93/3-06 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de  
présenté par

Sur l'avis de la Commission Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

Approuve le compte administratif de l'exercice 1992 de la Régie Abattoir.

# REGIE ABATTOIR - COMPTE ADMINISTRATIF 1992

## Balance générale

Libellés	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
<b>I - Section d'investissement</b>			
Dépenses.....	1 649 045,00	385 084,42	
Recettes.....	1 649 045,00	1 484 000,39	
Déficit.....			
<b>Excédent.....</b>		<b>1 098 915,97</b>	
<b>II - Section de fonctionnement</b>			
Dépenses.....	4 187 650,00	3 383 330,64	
Recettes.....	4 187 650,00	4 572 157,54	
Déficit.....			
<b>Excédent.....</b>		<b>1 188 826,90</b>	
<b>Déficit global de clôture</b>			
<b>Excédent global de clôture</b>		<b>2 287 742,87</b>	

# REGIE ABATTOIR - COMPTE ADMINISTRATIF 1992

## EXECUTION DU BUDGET

### I - Section d'investissement

DEPENSES	Prévues au budget	Réalisées	RECETTES	Prévues au budget	Réalisées
Dépenses de l'exercice	1 649 045,00	385 084,42	Recettes de l'exercice	1 649 045,00	1 484 000,39
			Autofinancement complémentaire de la section d'investissement		
Déficits antérieurs reportés			Excédents antérieurs reportés		
<b>TOTAL</b>	<b>1 649 045,00</b>	<b>385 084,42</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 649 045,00</b>	<b>1 484 000,39</b>

### II - Section de fonctionnement

DEPENSES	Prévues au budget	Réalisées	RECETTES	Prévues au budget	Réalisées
Dépenses de l'exercice	4 187 650,00	3 383 330,64	Recettes de l'exercice	4 084 500,00	4 469 007,54
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement					
Déficits antérieurs reportés			Excédents antérieurs reportés	103 150,00	103 150,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 187 650,00</b>	<b>3 383 330,64</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 187 650,00</b>	<b>4 572 157,54</b>

REGIE ABATTOIR - COMPTE ADMINISTRATIF 1992

SECTION D'INVESTISSEMENT

N°	DEPENSES		Autorisations Budgetaires	Mandaterments		Charges nettes		N° Chap	RECETTES		Titres de recettes		Recettes nettes
	N° Cpte	Libellés		Emissions	Annulations	Montant	%		N° Cpte	Libellés	Emissions	Réductions	
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>573 000</b>	<b>385 084,42</b>	<b>385 084,42</b>	<b>87,20%</b>		<b>10</b>	<b>APPORT, DOTATION, RESERVES</b>	<b>1 286 895,41</b>		<b>1 286 895,41</b>	
	215 / Installat° Techn. Mat. et Outill. Industriel		243 000	190 877,27		78,55%			106 / Réserves	1 286 895,41		1 286 895,41	
	218 / Autres immobilisations corporelles		330 000	194 207,15		58,85%			1068 - Autres Réserves (1)	1 286 895,41		1 286 895,41	
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>1 076 046</b>					<b>28</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>362 150</b>		<b>197 072,89</b>	<b>197 104,98</b>
	231 / Immobilisations corporelles en cours		1 076 046						281 / Amort. des immobilisat° corporelles	362 150		197 072,89	197 104,98
									2813 - Amort. des constructions	6 473,07		3 236,79	3 236,28
									2815 - Amort. des ITMOI	198 252,06		99 125,98	99 126,08
									2818 - Amort. des autres Immob. corporelles	189 452,74		94 710,12	94 742,62
			<b>1 849 046</b>	<b>385 084,42</b>	<b>385 084,42</b>	<b>23,35%</b>			<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 881 073,28</b>		<b>197 072,89</b>	<b>1 484 000,39</b>
									<b>EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>				
			<b>1 849 046</b>	<b>385 084,42</b>	<b>385 084,42</b>				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 881 073,28</b>		<b>197 072,89</b>	<b>1 484 000,39</b>
									<b>RESULTAT CUMULE DE CLOTURE (excédent)</b>				
										<b>1 088 916,97</b>			

Rappel

Résultat de clôture de l'exercice 1991

Affectation ( affaire n° 92/4 - 43)

en recettes d'investissement (autres réserves)  
en recettes de fonctionnement (excédent antérieur reporté)

1 390 046,41

1 286 895,41  
103 150,00

REGIE ABATTOIR - COMPTE ADMINISTRATIF 1992  
SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° Cpte	Libellés	Autorisations Budgetaires		Mandaterments		Charges nettes		N° Chap	RECETTES			Recettes nettes	
				Emissions	Annulations	Montant	%		N° Cpte	Libellés	Budgetaires		Emissions
<b>HATS</b>		<b>709 000</b>	<b>18 314,23</b>	<b>638 985,91</b>	<b>18 314,23</b>	<b>618 671,68</b>	<b>87,26%</b>	<b>70</b>	<b>VENTE DE PRODUITS FABRIQUES</b>	<b>4 084 600</b>	<b>4 616 266,95</b>	<b>47 881,12</b>	<b>4 467 384,83</b>
02 / Achats stockés		190 000	18 314,23	207 587,56	18 314,23	189 273,33	99,62%			4 048 500	4 479 266,95	47 881,12	4 431 384,83
022 - Fournitures consommables		190 000	18 314,23	207 587,56	18 314,23	189 273,33	99,62%			3 503 453	3 877 872,64	41 616,18	3 836 256,46
36 / Ach. non stockés de mat et fournitures		519 000		429 398,35		429 398,35	82,74%			545 047	601 393,31	6 262,94	595 130,37
361 - Fournitures non stockables		500 000		419 841,33		419 841,33	83,97%			36 000	36 000,00		36 000,00
363 - Fournitures d'entretien et de petit équi		7 000		3 167,60		3 167,60	45,25%			36 000	36 000,00		36 000,00
364 - Fournitures administratives de bureau		12 000		6 389,42		6 389,42	53,25%						
<b>RVICES EXTERIEURS</b>		<b>336 000</b>	<b>4 844,48</b>	<b>295 879,11</b>	<b>4 844,48</b>	<b>290 734,62</b>	<b>86,63%</b>	<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>1 622,71</b>		<b>1 622,71</b>
15 / Entretien et réparations		296 000	4 844,49	269 297,18	4 844,49	264 452,69	89,34%				1 622,71		1 622,71
151 - Constructions		16 000											
152 - Matériel et outillage		240 000	4 844,49	241 329,67	4 844,49	236 485,18	98,54%						
155 - Installations et agencements		25 000		20 117,51		20 117,51	80,47%						
158 - Entretien divers(dérisat*/désincisat*)		15 000		7 850,00		7 850,00	52,33%						
18 / Divers (documentation, abonnements)		40 000		26 281,93		26 281,93	65,70%						
181 - Déchets (incinérat* et autres traitements)		35 000		24 131,93		24 131,93	68,95%						
182 - Documentation et abonnement		5 000		2 150,00		2 150,00	43,00%						
183 - Documentation et abonnement													
<b>PRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>179 000</b>	<b>30 082,95</b>	<b>30 082,95</b>		<b>30 082,95</b>	<b>16,81%</b>						
22 / Rémunérat* d'intermédiaires et honoraires		100 000											
23 / Publicités, publications et relat* publiques		40 000											
25 / Déplacements, missions, réceptions		19 000		13 875,00		13 875,00	73,03%						
26 / Frais postaux et de télécommunications		14 000		11 938,35		11 938,35	85,27%						
28 / Divers		6 000		4 269,60		4 269,60	71,16%						
<b>OTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>		<b>126 000</b>											
37 / Autres impôts, taxes et versements		125 000											
376 - Taxe d'Usage à reverser au FNA		125 000											
<b>ARGES DE PERSONNEL</b>		<b>2 466 600</b>		<b>2 239 806,73</b>		<b>2 239 806,73</b>	<b>90,80%</b>						
41 / Rémunération du personnel		1 850 000		1 657 136,38		1 657 136,38	89,57%						
45 / Charges sociales		813 000		581 765,05		581 765,05	94,90%						
47 / Autres charges (pharmacie)		3 500		606,30		606,30	17,29%						
<b>ARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>10 000</b>		<b>7 229,68</b>		<b>7 229,68</b>	<b>72,30%</b>						
71 / Sur opérations de gestion		10 000		7 229,68		7 229,68	72,30%						
<b>TATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>362 150</b>	<b>197 072,88</b>	<b>394 177,86</b>	<b>197 072,88</b>	<b>197 104,98</b>	<b>54,43%</b>						
81 / Dotat* aux amort. - Charges d'exploitat*		362 150	197 072,88	394 177,86	197 072,88	197 104,98	54,43%						
<b>PENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>4 187 650</b>	<b>220 231,60</b>	<b>3 603 662,24</b>	<b>220 231,60</b>	<b>3 383 330,64</b>	<b>80,79%</b>			<b>4 084 600</b>	<b>4 616 888,86</b>	<b>47 881,12</b>	<b>4 469 007,74</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)</b>						<b>1 086 676,90</b>				<b>103 160</b>			<b>103 160,00</b>
<b>TAL GENERAL</b>		<b>4 187 650</b>	<b>220 231,60</b>	<b>3 603 662,24</b>	<b>220 231,60</b>	<b>4 469 007,54</b>				<b>4 187 650</b>	<b>4 616 888,86</b>	<b>47 881,12</b>	<b>4 672 167,54</b>
<b>SULTAT CUMULE DE CLOTURE (excédent)</b>						<b>1 166 826,90</b>							

**REGIE ABATTOIR - COMPTE ADMINISTRATIF 1992**

**RECAPITULATIF GENERAL**

	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Global</b>
Résultat de clôture 1991		1 390 045,41	1 390 045,41
Affectation du résultat 1991		-1 286 895,41	-1 286 895,41
<b>Résultat à reporter (a)</b>		<b>103 150,00</b>	<b>103 150,00</b>
Affectation résultat 1991	1 286 895,41		1 286 895,41
Recettes 1992	197 104,98	4 469 007,54	4 666 112,52
Total recettes 1992	1 484 000,39	4 469 007,54	5 953 007,93
Total dépenses 1992	-385 084,42	-3 383 330,64	-3 768 415,06
<b>Résultat 1992 (b)</b>	<b>1 098 915,97</b>	<b>1 085 676,90</b>	<b>2 184 592,87</b>
<b>Résultat de clôture 1992 (c)=(a)+(b)</b>	<b>1 098 915,97</b>	<b>1 188 826,90</b>	<b>2 287 742,87</b>

## RAPPORT N° 93/3-06

### REGIE ABATTOIR COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1992

**M. Jules RAUX procède à la lecture du Rapport.**

**LE MAIRE** : Questions ?

**M. SANTONI G.L.** : Chacun sait que l'Abattoir doit arrêter de fonctionner partiellement sur l'activité "porcs" à partir de la fin de cette année, compte tenu de la construction d'un abattoir unique à Saint-Pierre, et sur l'activité "boeufs" en 1996 ou 1997. Ces provisions ont donc un triple but : d'une part absorber le coût social de l'opération, d'autre part réaliser les investissements de la phase transitoire de l'Abattoir actuel pour lui permettre de traiter, à partir de 1994, la totalité de l'activité "boeufs" de l'île et, en dernier lieu, constituer une réserve -si toutefois elle est suffisante, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui- pour la liquidation totale de l'Abattoir, en 1996.

Dans l'état actuel des choses, les concours qui ont été demandés à la fois au niveau de l'Etat et d'autres collectivités sont restés lettres mortes, ce qui explique la prudence en terme de réserve financière.

Je rajouterai que ces comptes et ces réserves sont constitués en accord avec le Conseil d'Exploitation de l'Abattoir qui comprend également des usagers.

**M. BOX D.** : Ce qui fait que, sur les dépenses en Section d'Investissement, vous avez 1 100 000 d'excédent. Qu'est-ce que vous allez en faire ?

**M. SANTONI G.L.** : Ce montant est justement destiné aux travaux de stabulation, notamment, de l'aménagement des stabulations pour recevoir un plus grand nombre de boeufs que dans le parc actuel. Il y a notamment une transformation d'un certain nombre de parcs de stabulation/porcs en parcs de stabulation/boeufs, des travaux relativement importants.

**M. BOX D.** : En Fonctionnement, vous avez pratiquement 1 200 000 de plus, je veux dire d'excédent (c'est-à-dire que vous avez prévu 4 200 000 de dépenses et on n'a réalisé que 3 300 000). Comment cela se fait-il ? Qu'est-ce qu'on n'a pas fait ? Est-ce que cela va se reproduire l'année prochaine ?

**M. SANTONI G.L.** : Le pourcentage qui est indiqué au niveau des charges nettes permet de voir quel est l'écart par poste de ce qui a été réalisé et de ce qui ne l'a pas été. On est, sur la plupart des postes, aux alentours de 80 à 90 %. Cela est relativement normal, même s'il y a une incidence en valeur absolue. Au niveau des charges de personnel, il y a 90 % de réalisé sur la prévision, notamment parce qu'au niveau de l'Abattoir (connaissant la situation et l'évolution prévisible), quand il y a des départs ou des mobilités de personnels, on ne les remplace pas pour ne pas avoir une charge de personnel trop importante. On essaie donc de gagner un peu en productivité.

Sur d'autres postes, comme les services extérieurs, on a effectivement un taux de réalisation en pourcentage de 16 % sur une prévision de 179 000 (il y a donc à peu près 30 000 F de réalisé). En fait, ce poste correspond à une formation du personnel pour l'adapter justement de la fonction d'abattage strictement "porcs" à une fonction d'abattage "boeufs" pour ceux qui ne faisaient que du porc et qui devront travailler sur cet autre secteur. Cela n'a pas été réalisé sur l'exercice que nous examinons -1992- et risque fort d'être engagé avant la fin de cette année puisque, je vous l'ai dit, à partir de janvier prochain, on ne devrait plus traiter que du boeuf à l'Abattoir de Saint-Denis.



Il s'agit là des postes essentiels. Sinon, on pourrait effectivement passer en revue les autres.

Je dirai également qu'il y a une correction technique au niveau des dotations aux amortissements où il y avait eu, semble-t-il, une mauvaise appréciation de l'étalement des amortissements sur cinq ans au lieu de dix ans en réalité.

Voilà donc pour les détails.

**M. BOX D.** : Il faudra veiller, l'année prochaine, à ne pas refinancer ces reliquats. Sinon, cela fera un effet "boeuf" justement !...

Allez. On passe à la suite. Le Maire est parti ?...

**Le Maire quitte la Salle des Délibérations  
pour le vote des Comptes Administratifs 1992  
(Commune, Régies Marchés/Droits de Places et Abattoir).**

**M. CHAN-LIAT M.** : Non. Nous allons voter les Comptes.

**Mme FONTAINE G.** : Il n'y a plus de question ?

Nous allons passer, si vous le voulez bien, au vote du Compte Administratif 1992 de la Ville.

**M. BOX D.** : Nous, nous sommes tous contre ; et, vous, vous êtes tous pour. Pas de problème.

**Mme FONTAINE G.** : Personne ne s'abstient ?

Le Compte Administratif de la Ville est donc adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS.

Nous passons maintenant au vote du Compte.

**M. BOX D.** : Nous, on est tous contre. Pas contre vous. Vous l'êtes contre nous. Ce n'est donc pas l'unanimité.

**Mme FONTAINE G.** : C'est adopté à la MAJORITE (6 oppositions dont 1 vote par procuration).

**M. BOX D.** : D'accord.

**M. GERARD G.** : Généralement, vous vous abstenez. Là, vous êtes contre.

**M. GERARD M.** : Vous vous rendez compte.

**M. BOX D.** : On est tous contre, vous voyez.

**Mme FONTAINE G.** : Bien.

Maintenant, nous allons passer au vote du Compte Administratif de la Régie Marchés et Droits de Place.

Qui est contre ? Bien.

Qui s'abstient ?

Donc, adopté à la MAJORITE (6 oppositions dont 1 vote par procuration).

Nous passons ensuite au vote du Compte Administratif de l'exercice 1992 de la Régie Abattoir.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à la MAJORITE (*5 oppositions dont 1 vote par procuration*).

**Mme FONTAINE G.** : Nous demandons donc au Maire de revenir.

**M. CHAN-LIAT M.** : On peut demander au Maire de rentrer. Il va prendre froid à l'extérieur.

**M. RAUX J.** : A Monsieur le Député-Maire.

**Le Maire réintègre sa place.**

**Mme FONTAINE G.** : Monsieur le Maire, nous avons le plaisir de vous informer que votre Compte Administratif a donc été voté à la MAJORITE (*6 oppositions dont 1 vote par procuration*) .

**(Applaudissements au sein de l'assemblée)**

Je vous cède donc la présidence de la séance.

**LE MAIRE** : Je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué, non seulement à l'établissement du Compte, mais à l'activité, notamment l'Entreprise Municipale, son encadrement et différents agents et, bien sûr, les élus qui sont à l'origine de ces actions puisque, là, nous tournons la page de l'exercice 1992.

Je voudrais passer à la suite de l'ordre du jour.

**M. BOX D.** : Monsieur le Maire...

**LE MAIRE** : Non, Monsieur BOX. C'est moi qui ai la parole.

**M. BOX D.** : Pour une fois que j'allais faire un "satisfecit"...

**LE MAIRE** : Nous allons passer au Rapport n° 93/3-07.